

LVM/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DIRECTION DE LA JUSTICE

DECRET N°61 413 /PR/MJL/DJ.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier de recours en grâce concernant le nommé ASSOGBA Montcho ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

DECRETE :

ARTICLE 1.- Le recours en grâce formé par le nommé ASSOGBA Montcho, condamné le 9 avril 1959 par le tribunal de Ouidah à 2 mois d'emprisonnement et 2.000 Fms métre d'amende pour abus de confiance, est admis et remise lui est faite des condamnations prononcées contre lui.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié à l'intéressé par les soins du Procureur général, près la Cour d'appel de Cotonou./-

Porto-Novo, le 12 DEC 1961

1961

Signé : H. M A G A.-

Pour ampliation :

Pour le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et de la
Législation et par délégation
Le Directeur de Cabinet,

AMPLIATIONS :

Président de la République	5
MJL.....	2
Procureur général.....	1
Procureur de la République	1
Intéressé.....	1
JOND.....	1

J. CLAVEAU.-